

Présupposés et sous-entendus

In: Langue française. N°4, 1969. pp. 30-43.

Citer ce document / Cite this document :

Ducrot Oswald. Présupposés et sous-entendus. In: Langue française. N°4, 1969. pp. 30-43.

doi : 10.3406/lfr.1969.5456

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/lfr_0023-8368_1969_num_4_1_5456

PRÉSUPPOSÉS ET SOUS-ENTENDUS

L'hypothèse d'une sémantique linguistique.

Lorsqu'un linguiste pose que tel énoncé de la langue qu'il étudie possède telle signification (décrite à l'aide d'un énoncé synonyme de cette même langue ou d'une autre), il a souvent l'impression d'enregistrer une donnée, de constater un fait. En réalité les seules données que lui fournit l'expérience concernent non pas l'énoncé lui-même, mais les multiples occurrences possibles de cet énoncé dans les diverses situations où on l'utilise : dans la mesure où je comprends une langue, je suis capable d'attribuer une signification, et par suite de trouver des synonymes, aux énoncés prononcés *hic et nunc*. Mais décider quelle est la signification de l'énoncé hors de ses occurrences possibles, c'est là dépasser le terrain de l'expérience et de la constatation, et faire une hypothèse — peut-être justifiée, mais qui en tout cas a besoin d'être justifiée¹. Croire qu'on peut éviter cette difficulté à l'aide d'une espèce d'expérience imaginaire qui consiste à essayer de se représenter l'effet éventuel de l'énoncé s'il était prononcé hors contexte, c'est se tromper soi-même; car ce qu'on appelle une occurrence hors contexte, ce n'est qu'une occurrence dans un contexte artificiellement simplifié, et il n'est nullement nécessaire que la signification constatée dans ces conditions permette de comprendre les significations enregistrées dans les contextes naturels.

Mais si la décision d'assigner une description sémantique à chaque énoncé isolé repose sur une hypothèse qui ne saurait se réclamer d'aucune

1. Pour être rigoureux il faudrait préciser que, même dans un contexte défini, la description d'une signification implique bien plus qu'une simple constatation. Car le choix de la formule à l'aide de laquelle on décrit la signification exige déjà qu'on fasse abstraction de certaines nuances considérées comme non pertinentes, et la validité de cette abstraction constitue une hypothèse, et exige une justification.

évidence, il n'en résulte pas que cette hypothèse ne doit pas être faite. Qu'il faille la justifier, cela ne la rend pas nécessairement injustifiable. Nous pensons au contraire que des hypothèses de ce genre sont la condition nécessaire à l'existence d'une description sémantique proprement linguistique des langues naturelles. Avant de chercher ce que pourrait être une telle *description sémantique linguistique*, précisons d'abord ce que l'on doit attendre de la *description sémantique* d'une langue L. Nous entendons par là un ensemble de connaissances qui permettent de prévoir, si un énoncé A de L a été prononcé dans des circonstances X, le sens que cette occurrence de A a pris dans ce contexte.

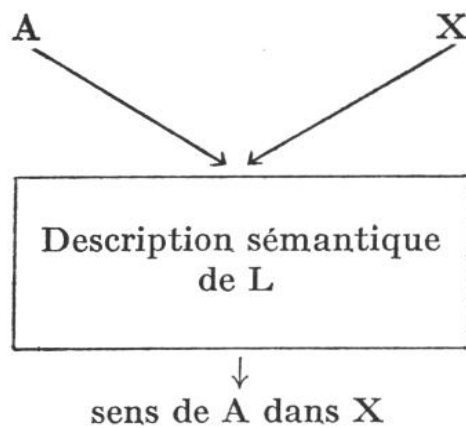


SCHÉMA 1

Que la réalisation de ce programme, pour quelque langue que ce soit, relève pour l'instant de la science-fiction, cela n'empêche pas de la considérer comme un objectif légitime et même nécessaire, vers lequel doivent converger toutes les recherches de détail actuellement réalisables.

Dire maintenant qu'il y a, pour la langue L, une *description sémantique linguistique* possible, c'est faire une hypothèse bien précise sur l'organisation à donner à la *description sémantique* de L. Si l'on s'en tient au schéma précédent, il va de soi que la description sémantique va constituer un ensemble extrêmement hétérogène, même hétéroclite. On devra y loger en effet, outre les connaissances habituellement appelées linguistiques, un certain nombre de lois d'ordre psychologique, logique ou sociologique, un inventaire des figures de style employées par la collectivité qui parle la langue L, avec leurs conditions d'application, des renseignements enfin sur les différentes utilisations du langage dans cette même collectivité. Comment rendre compte autrement du fait que l'énoncé *Quel beau temps!* puisse, dans certaines circonstances, avoir à peu près la même valeur que *Le mauvais temps!*, dans d'autres, être compris comme *Nous n'avons pas grand-chose à nous dire...*, etc. Devant des faits de ce genre, en s'apercevant que n'importe quelle phrase peut être amenée à véhiculer n'importe quelle signification, des linguistes comme F. Brunot ont renoncé à l'espoir même d'une description sémantique

tique des langues naturelles. C'est qu'il faudrait, si l'on doit, pour chaque énoncé, prévoir l'infinité des significations que lui donne l'infinité des contextes possibles, accumuler dans le rectangle par lequel nous avons figuré la description sémantique des renseignements empruntés à presque toutes les sciences humaines. Si l'on veut cependant éviter ce pessimisme, et tenter de mettre un peu d'ordre dans la description sémantique, une hypothèse semble avantageuse, qui nous paraît, implicitement ou explicitement, celle de toute sémantique linguistique.

Il s'agit de penser que le rectangle dessiné plus haut doit être divisé en deux compartiments principaux. Un premier composant, c'est-à-dire un premier ensemble de connaissances (nous l'appellerons *description sémantique linguistique* de L, ou, par abréviation, *composant linguistique*), assignerait à chaque énoncé, indépendamment de tout contexte, une certaine signification, et, par exemple, à A, la signification A'. Et un deuxième composant (le *composant rhétorique*) aurait pour tâche, étant donné la signification A' attachée à A, et les circonstances X dans lesquelles A est prononcé, de prévoir la signification effective de A dans la situation X.

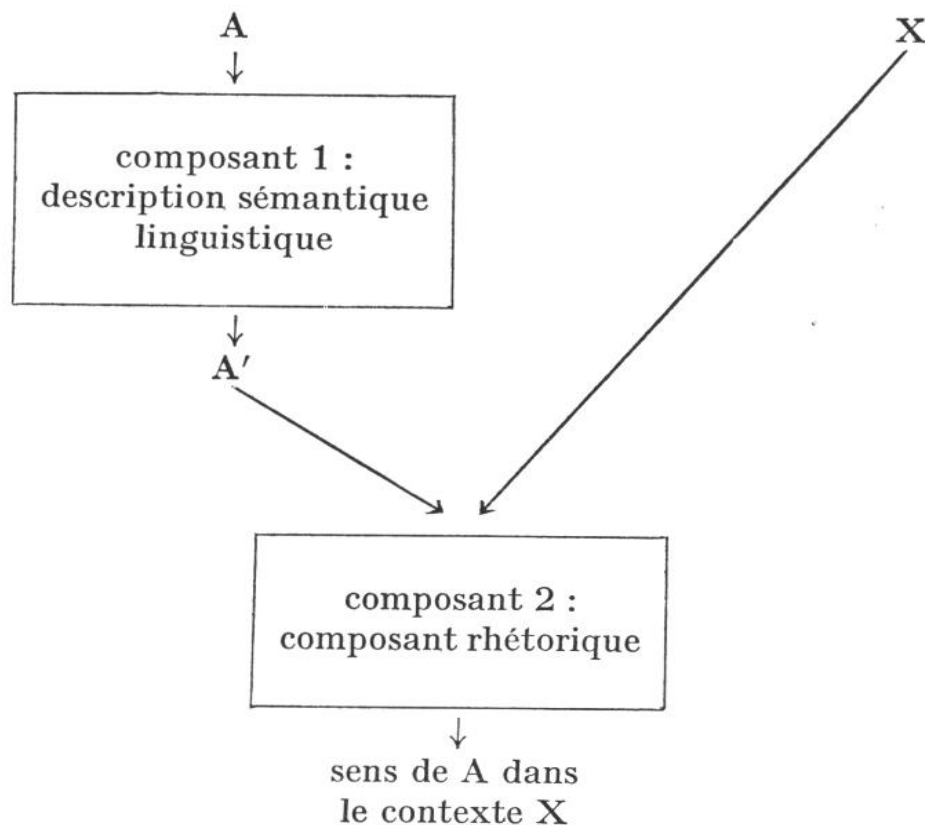


SCHÉMA 2

L'hypothèse incorporée dans ce schéma est que les circonstances de l'élocution n'entrent en jeu, pour expliquer le sens réel d'une occurrence

particulière d'un énoncé, qu'après qu'une signification a été attribuée, indépendamment de tout contexte, à l'énoncé lui-même.

Pour justifier cette hypothèse d'une façon définitive, il faudrait d'abord construire effectivement les deux composants (pour au moins une langue), et nous n'en sommes pas là. Mais il est possible, dès maintenant, de lui conférer une certaine vraisemblance, si l'on peut montrer qu'une description sémantique organisée selon le deuxième schéma risque d'être plus satisfaisante que si l'on s'en tient au premier. Nous entendons par là à la fois qu'elle s'approcherait davantage du résultat final recherché (l'explication des effets de sens constatés en fait), et en même temps qu'elle s'en approcherait d'une façon plus naturelle. Pour rendre sensible ce second point, il faudrait faire voir qu'on peut donner au composant linguistique une allure relativement systématique — en y intégrant un petit nombre de règles générales susceptibles d'interférer et de combiner leurs effets selon des rapports prévisibles; et, d'autre part, qu'on pourra n'utiliser dans le composant rhétorique que des lois justifiables indépendamment de leur emploi dans la description sémantique, et qui pourraient être authentifiées par exemple par la psychologie générale, la logique, la critique littéraire..., etc. C'est seulement par des démonstrations de ce genre que l'on rendra plausible l'hypothèse — par elle-même tout à fait arbitraire — d'une description sémantique linguistique des langues naturelles.

Distinction du présupposé et du sous-entendu.

Nous tenterons d'esquisser une telle démonstration en nous maintenant à l'intérieur d'un domaine très limité. Il s'agira pour nous de distinguer deux types particuliers d'effets de sens, et de montrer qu'il y a intérêt à rendre compte de l'un dès le niveau du composant linguistique, alors que l'autre exige l'intervention du composant rhétorique. Que l'on considère les énoncés suivants :

- 1) Si Pierre vient, Jacques partira.
- 2) Jacques ne déteste pas le vin.
- 3) Jacques continue à fumer.
- 4) Pierre a donné peu de vin à Jacques.

Dans la plupart des contextes imaginables la personne qui entend 1) conclut non seulement que la venue de Pierre entraîne le départ de Jacques, qu'elle en est la condition suffisante, mais aussi qu'elle en est la condition nécessaire, que le départ de Jacques est subordonné à la venue de Pierre. Il serait considéré en effet comme peu normal, voire comme mensonger, d'énoncer 1) si l'on ne pense pas :

1a) Si Pierre ne vient pas, Jacques ne partira pas.

Ou, sinon, il faudrait explicitement préciser que Jacques risque, de toute façon, de partir. C'est sans doute cette habitude linguistique qui

rend si difficile aux apprentis mathématiciens de distinguer les conditions nécessaires des conditions suffisantes.

En ce qui concerne l'énoncé 2), d'autre part, il est très difficile de ne pas trouver en lui l'affirmation :

2a) Jacques aime beaucoup le vin.

Pour éviter que l'auditeur ne tire cette conclusion, le locuteur serait contraint de prendre de très encombrantes précautions, dont la lourdeur même aurait d'ailleurs pour résultat habituel d'accentuer l'effet de sens qu'elles cherchent à supprimer.

De l'énoncé 3), maintenant, il est presque inévitable de conclure — non seulement que Jacques fume actuellement — mais qu'autrefois déjà il fumait. Posons donc dans le contenu de 3) l'indication :

3a) Jacques fumait auparavant.

Enfin l'énoncé 4) indique à la fois que Pierre a donné du vin à Jacques, et qu'il n'a guère été généreux. Nous justifierons par la suite la distinction de ces deux éléments sémantiques, et, pour l'instant, nous nous contenterons de noter le premier :

4a) Pierre a donné du vin à Jacques.

La thèse qui va être défendue maintenant est qu'il y a une différence de nature entre les indications 1a) et 2a) d'une part — que nous appelons des *sous-entendus* — et les indications 3a) et 4a) — que nous nommons *présupposés*. Un premier critère permettant ce classement est le comportement très particulier des présupposés lorsque l'énoncé qui les véhicule est soumis à certaines modifications syntaxiques comme la négation ou l'interrogation. Nous avons développé ailleurs² cette remarque, que les présupposés d'un énoncé sont encore affirmés par la négation de cet énoncé ou par sa transformation en question. Ainsi, dans toutes leurs occurrences imaginables, les énoncés *Est-ce que Jacques continue à fumer?* et *Il est faux que Jacques continue à fumer* maintiennent l'un et l'autre, au même titre que 3), que Jacques, autrefois, fumait. On remarquera encore que, lorsque 3) est introduit, à titre de proposition élémentaire, dans une phrase complexe (par exemple dans *Pierre continue à fumer bien que le médecin le lui ait interdit*), le lien de subordination — ici la concession — ne concerne pas l'élément présupposé 3a), mais seulement le reste du contenu de 3), ce que nous appelons son contenu *posé*, à savoir l'affirmation que Jacques fume actuellement. C'est d'ailleurs ce comportement particulier vis-à-vis de la négation, de l'interrogation, de la subordination, qui nous autorise à distinguer, dans le sens total de 4), l'élément 4a) « Pierre a donné du vin à Jacques ». Car il possède cette propriété de subsister lorsque 4) est transformé en question ou en négation, et, d'autre part, il reste lui aussi en dehors de la subordination (cf. *Pierre a donné peu de vin à Jacques, bien que Jacques lui en eût demandé beaucoup*).

2. « La description sémantique des énoncés français », *L'Homme*, 1968, n° 1, pp. 38-41 et pp. 46-48.

Ces caractéristiques des présupposés, on les chercherait en vain dans les sous-entendus que nous avons pris pour exemples. Que l'on construise ainsi, à partir de 1), la question *Est-ce que, si Pierre vient, Jacques partira?* On ne voit nullement subsister ici l'indication 1a) « Si Pierre ne vient pas, Jacques ne partira pas. » Quant à 2), qui peut difficilement, vu sa forme négative, être soumis aux tests de la négation et de l'interrogation, on n'a qu'à lui adjoindre une proposition subordonnée, et on s'apercevra que le lien de subordination porte précisément sur l'indication 2a) « Jacques aime beaucoup le vin », ce qui conduit à refuser à cette indication le titre de présupposé. Pour nous résumer, le phénomène de la présupposition semble dans un rapport étroit avec des constructions syntaxiques très générales — ce qui fournit une première raison de le traiter dans le composant linguistique où, de toute évidence, devrait être décrite la valeur sémantique de ces constructions. Le même argument ne joue pas en faveur des sous-entendus, dont le rapport à la syntaxe apparaît beaucoup plus difficilement.

Comment, maintenant, caractériser le sous-entendu d'une façon positive? Un premier trait remarquable est qu'il existe toujours, pour l'énoncé à sous-entendus, un « sens littéral », dont ces sous-entendus sont exclus. Ceux-ci apparaissent comme surajoutés. Si j'ai annoncé que Jacques ne déteste pas le vin, et que je suis accusé de médisance, je peux toujours me retrancher derrière le sens littéral de mes paroles, et laisser à mon interlocuteur la responsabilité de l'interprétation qu'il leur donne. C'est même cette possibilité de retraite qui fait tout l'avantage de l'énoncé 2) par rapport à l'affirmation directe 2a). Comme dit une expression familière, le sous-entendu permet d'avancer quelque chose « sans le dire, tout en le disant ». Malgré certaines analogies, la situation est assez différente en ce qui concerne le présupposé. Celui-ci appartient de plein droit au sens littéral. La démonstration serait trop facile en ce qui concerne l'exemple 4), qui perd toute signification, ou, plus exactement, toute informativité, si l'on n'admet pas son présupposé 4a). Plus intéressant est l'énoncé 3), où le posé (« Jacques fume actuellement ») peut être compris et accepté, même si l'on n'admet pas le présupposé (« Jacques fumait autrefois »). Cela n'empêche pas que ce présupposé soit, dans l'acte de discours, vécu comme inhérent à l'énoncé lui-même. Si mon interlocuteur peut me prouver que Jacques n'a jamais fumé, je n'ai aucun moyen de dégager ma responsabilité, et il me sera bien difficile de ne pas reconnaître ma bourde. Certes le présupposé n'appartient pas à l'énoncé de la même façon que le posé. Mais il lui appartient aussi — sur un autre mode.

Pour décrire ce statut particulier du présupposé, on pourrait dire ³ qu'il est présenté comme une évidence, comme un cadre incontestable où la conversation doit nécessairement s'inscrire, comme un élément de

3. *Ibid.*, p. 40.

l'univers du discours. En introduisant une idée sous forme de présupposé, je fais comme si mon interlocuteur et moi-même nous ne pouvions faire autrement que de l'accepter. Si le posé est ce que j'affirme en tant que locuteur, si le sous-entendu est ce que je laisse conclure à mon auditeur, le présupposé est ce que je présente comme commun aux deux personnages du dialogue, comme l'objet d'une complicité fondamentale qui lie entre eux les participants à l'acte de communication. Par référence au système des pronoms, on pourrait dire que le présupposé est présenté comme appartenant au « nous », alors que le posé est revendiqué par le « je », et que le sous-entendu est laissé au « tu ». Ou encore, si l'on préfère les images temporelles, on dira que le posé se présente comme simultané à l'acte de communication, comme apparaissant pour la première fois, dans l'univers du discours, au moment de cet acte. Le sous-entendu, au contraire, se donne comme postérieur à cet acte, comme surajouté par l'interprétation de l'auditeur; quant au présupposé, même si, en fait, il n'a jamais été introduit avant l'acte d'énonciation (si l'auditeur ne savait pas, avant que soit formulé l'énoncé 3), que Jacques fumait autrefois), il essaie toujours de se situer dans un passé de la connaissance, éventuellement fictif, auquel le locuteur fait semblant de se référer.

A travers ces métaphores, qui tentent de décrire comment sont ressentis, dans l'expérience de la communication, le posé, le présupposé et le sous-entendu, une opposition profonde se fait jour entre les deux premiers d'une part, et le troisième de l'autre. C'est que le sous-entendu revendique d'être absent de l'énoncé lui-même, et de n'apparaître que lorsqu'un auditeur réfléchit après coup sur cet énoncé. Le présupposé au contraire, et, à plus forte raison, le posé, se donnent comme des apports propres de l'énoncé (même si, dans le cas du présupposé, cet apport veut n'être qu'un rappel d'une connaissance passée). Ils se présentent comme choisis en même temps que l'énoncé, et engagent par suite la responsabilité de celui qui a choisi l'énoncé (même si, dans le cas du présupposé, le locuteur essaie de faire partager cette responsabilité par l'auditeur, en déguisant ce qu'il dit sous l'apparence d'une croyance commune). En confiant donc la recherche des présupposés au composant linguistique — qui traite de l'énoncé lui-même, sans considération de ses conditions d'occurrence — (alors que les sous-entendus seraient prévus par un composant rhétorique qui tient compte des circonstances de l'élocution), nous rendons justice à un certain sentiment, ou, au moins, à une certaine prétention, des sujets parlants. C'est là une deuxième raison — qui, d'ailleurs, serait très insuffisante à elle seule — pour distinguer ces deux composants.

Nous avons dit que le sous-entendu ne prenait sa valeur particulière qu'en s'opposant à un sens littéral dont il s'exclut lui-même. Comment, dans ces conditions, l'auditeur est-il censé le découvrir? Il faut que ce soit par une démarche discursive, par une espèce de raisonnement. Mais, objectera-t-on, sur quoi peut se fonder ce raisonnement? Car s'il consiste

à tirer de *l'énoncé* les conclusions impliquées en lui, on comprend mal comment le locuteur pourrait rejeter la responsabilité du sous-entendu : dans la mesure où le sous-entendu se déduit du sens littéral, on ne peut à la fois revendiquer ce sens littéral, et refuser en même temps les conséquences qu'il comporte. Il suffit d'ailleurs de considérer un moment nos deux exemples de sous-entendus pour voir qu'ils ne découlent en rien du sens littéral des énoncés qui les véhiculent. Dans le cas de 1) il faudrait même une très grossière faute de raisonnement (la confusion d'un jugement et de sa réciproque) pour déduire de l'énoncé — qui établit une condition suffisante — son sous-entendu habituel — qui suggère une condition nécessaire. Et rien n'autorise à considérer l'illogisme comme un principe explicatif des faits de langue.

En réalité, on peut placer à l'origine des sous-entendus une démarche discursive parfaitement compatible avec les lois de la logique (quoiqu'elle ne donne qu'une vraisemblance, et aucune certitude) et qui permet d'autre part de comprendre que le locuteur puisse refuser d'en être tenu pour responsable. Il suffit de donner pour base à cette démarche, non seulement l'énoncé lui-même, mais son énonciation, le fait qu'il soit utilisé à tel moment et dans telles circonstances. Le raisonnement de l'auditeur pourrait alors s'explicitier par une formule comme : si un tel croit bon de me dire ceci, c'est sans doute qu'il pense cela. Revenons à nos exemples, et d'abord à l'énoncé 2) : *Jacques ne déteste pas le vin*. Bien qu'on puisse facilement déceler ici un cas particulier de litote, il ne suffit pas d'alléguer l'existence de cette figure pour avoir *ipso facto* l'explication désirée. Car il y a bien des énoncés qui ne sous-entendent presque jamais leur propre majoration. *J'ai feuilleté ce livre, Quelques personnes étaient là, Je ne refuse pas de rencontrer Pierre*, ne sous-entendent que dans des cas exceptionnels que j'ai lu le livre, qu'il y avait foule, ou que je désire rencontrer Pierre. En fait l'auditeur ne cherche une litote que lorsque l'utilisation d'un énoncé plus fort aurait quelque chose de déplacé, d'inconvenant, de répréhensible. Si X et X' sont deux énoncés situés sur une même échelle de signification⁴, et si le second ne diffère du premier que parce qu'il occupe un degré supérieur de cette échelle, si, d'autre part, une règle de convenance s'oppose, ou peut sembler s'opposer à l'emploi de X', l'auditeur qui entend X a tendance à l'interpréter comme X'. Dans le cas de 2), il y aurait quelque médisance, ou, plutôt, c'est un thème traditionnel de plaisanterie que de faire semblant de trouver de la médisance dans l'énoncé direct *Jacques a beaucoup bu*. C'est pour cela que nous avons tendance, en entendant 2), à le prendre comme un substitut de 2a). Le raisonnement de l'auditeur (raisonnement qui peut d'ailleurs, comme dans l'exemple qui nous occupe, devenir quasi automatique et se cristalliser en une espèce d'institution) doit alors être reconstitué de la façon suivante : mon interlocuteur n'avait pas le droit de dire 2a); si donc il a

4. Ce qui suppose que la langue comporte de telles échelles, que certains au moins de ses paradigmes sont gradués.

dit 2), qui est l'énoncé licite le plus proche de 2a), il y a des chances pour qu'il ait pensé 2a). Il s'agit bien d'un raisonnement, mais fondé au moins autant sur le fait de l'énonciation que sur le contenu énoncé.

On arriverait à une conclusion analogue en analysant l'exemple 1). On notera d'abord ce fait général que l'auditeur a tendance à supposer utiles toutes les précisions contenues dans les messages qui lui sont adressés. Il suppose, en quelque sorte, que le locuteur observe, dans le choix de son énoncé, une espèce de loi d'économie. Si on dit d'une personne qu'elle aime les romans policiers, l'auditeur est tenté de conclure, pour s'expliquer la précision apportée par le mot « policiers », qu'elle aime peu, ou moins, les autres romans. Car, si elle aimait également tous les romans, à quoi bon ajouter cette détermination, étant donné que son intérêt pour les romans policiers se déduirait, à titre de cas particulier, de son intérêt général pour les romans. C'est la même raison pour laquelle, en disant de quelqu'un qu'il est de bonne humeur le matin, je laisse entendre qu'il ne l'est guère le reste de la journée. A tort ou à raison, l'auditeur fait comme si le locuteur plaignait ses mots. A partir de cette constatation générale, on explique sans trop de peine le sous-entendu de 1). Signalons d'abord, sans en faire ici la démonstration ⁵, que le *si* français, comme celui de beaucoup de langues, est bien différent de la relation logique d'implication, et qu'il a pour fonction première de demander à l'auditeur de faire une certaine hypothèse, de se placer dans une certaine éventualité, à l'intérieur de laquelle, ensuite, on présente une affirmation, exprimée dans la proposition principale. Cette précision une fois donnée, nous pouvons revenir à notre exemple. Lorsque l'on utilise 1), on ne pose le départ de Jacques qu'après avoir demandé à l'interlocuteur de faire l'hypothèse préalable de la venue de Pierre. Mais si Jacques devait partir de toute façon, ou simplement s'il devait partir même au cas où Pierre ne viendrait pas, à quoi bon subordonner l'annonce de son départ à l'évocation de l'arrivée de Pierre? Ou bien il est inutile, pour affirmer le départ de Jacques, d'envisager l'éventualité présentée dans la subordonnée conditionnelle, ou bien il faut que cette éventualité soit indispensable à l'affirmation posée dans la principale. Si mon interlocuteur a tenu à subordonner l'énonciation du départ à l'énonciation de la venue, et si, d'autre part, il est censé ne pas parler en vain, je peux conclure avec une certaine vraisemblance que, pour lui, le fait du départ est subordonné au fait de la venue. Dans cet exemple, comme dans le précédent, un raisonnement — portant sur l'acte d'énonciation — peut être rendu responsable du sous-entendu.

Contrairement à certaines apparences ⁶, il n'en est pas de même pour

5. Qui sera présentée dans une étude, actuellement en préparation, sur les « conjonctions logiques » du français.

6. Que nous avons discutées dans « La présupposition, condition d'emploi ou élément de contenu? », à paraître dans les *Actes du Congrès international de Sémiotique de Varsovie*, 1968.

le présupposé. La répartition du contenu d'un énoncé en posé et en présupposé possède en effet cet arbitraire caractéristique des faits de langue, et ne peut être justifiée par aucun raisonnement. Certes, le bon sens semble suggérer que si l'on pose que Jacques n'a donné à Pierre qu'une faible quantité de vin, on est obligé de présupposer que Pierre a donné du vin. Mais que l'on compare 4) à

4') Pierre a donné un peu de vin à Jacques.

Dans ce nouvel énoncé aussi, il est dit qu'une certaine quantité a été donnée, et que cette quantité est faible. Mais, contrairement à ce qui se passe pour 4), les deux indications ne sont plus, ici, dissociables. Quand on fait subir à 4') les modifications négative et interrogative, ce sont les deux indications, en bloc, qui sont niées ou mises en doute ⁷. Le destinataire de l'énoncé 4) n'a donc aucun motif (si ce n'est sa connaissance de la langue) d'y découvrir le présupposé 4a). Car ces mêmes motifs l'amèneraient à découvrir ce même présupposé dans 4'), où il ne se trouve pas comme tel.

On en dirait autant pour l'exemple 3). Le bon sens, là aussi, suggère que, pour affirmer que quelqu'un continue à fumer, il faut, en bonne logique, qu'il ait déjà commencé à le faire. Mais la répartition du posé et du présupposé relève ici encore, comme pour l'énoncé 4), de l'arbitraire linguistique. Il suffit, pour s'en convaincre, d'imaginer un verbe, inexistant en fait en français, mais tout à fait possible, qui poserait ce que *continuer* présuppose, et inversement. Appelons ce verbe *pertinuer*. *Jacques pertinue à fumer* présupposerait alors que Jacques fume actuellement, et poserait, à titre d'information nouvelle, qu'il le fait depuis longtemps. *Est-ce que Jacques pertinue à fumer?* maintiendrait, comme une évidence, que Jacques fume, et demanderait si c'est une habitude ou une innovation. Ou, encore, *Jacques ne pertinue pas à fumer* nierait que Jacques soit un fumeur invétéré, tout en reconnaissant qu'il fume actuellement. L'existence possible de ce verbe imaginaire, comme l'existence réelle de *un peu*, montre que la détection des présupposés n'est pas liée à une réflexion individuelle des sujets parlants, mais qu'elle est inscrite dans la langue. C'est une nouvelle raison pour conférer un statut radicalement différent au sous-entendu et au présupposé. Cette différence, nous avons tenté de la représenter en scindant la description sémantique en deux composants, linguistique et rhétorique. Il semble alors raisonnable de faire du présupposé, attaché à l'énoncé lui-même, et lié aux phénomènes syntaxiques les plus généraux, un produit du composant linguistique. Le sous-entendu, au contraire, qui résulte d'une réflexion du destinataire sur les circonstances d'énonciation du message, doit être recueilli dans la description linguistique au terme d'un processus tout différent, qui tient compte à la fois du sens de l'énoncé et de ses conditions d'occurrence, et leur applique des lois logiques et psychologiques générales.

7. Au sujet de *peu* et *un peu* voir, ici même, l'article de R. Martin.

L'antériorité du présupposé.

Les arguments qui viennent d'être présentés nous justifient, croyons-nous, d'assigner à deux composants différents de la description sémantique le calcul des présupposés et celui des sous-entendus. Mais le schéma 2 implique davantage, puisqu'il suggère que la découverte des présupposés, confiée au composant linguistique, est antérieure à celle des sous-entendus. Pour achever de le légitimer, il faudrait donc encore montrer que la connaissance des éléments sémantiques présupposés est un préalable nécessaire à la recherche des sous-entendus, et que les présupposés comptent parmi les données à placer à l'entrée du composant rhétorique.

Prenons pour premier exemple l'énoncé :

5) Si Pierre était venu, Jacques serait parti.

Dans la plupart de ses occurrences il véhicule les trois informations :

5a) La venue de Pierre impliquait le départ de Jacques,

5b) Pierre n'est pas venu,

5c) Jacques n'est pas parti.

Il est clair d'autre part que les éléments sémantiques 5a), 5b) et 5c) ont des statuts très différents. On reconnaîtra sans peine dans 5a) un contenu posé. En ce qui concerne 5b) maintenant, il possède toutes les caractéristiques que nous avons attribuées aux présupposés. On vérifiera notamment qu'il résiste à l'interrogation et à la négation. Il n'en n'est pas de même, en revanche, pour 5c), qui peut disparaître dans l'interrogation. Ainsi 5') *Est-ce que, si Pierre était venu, Jacques serait parti?* peut souvent s'employer dans un contexte où les deux interlocuteurs savent que Jacques est parti. Dans ce cas 5') prend à peu près la même valeur que *Est-ce que, même si Pierre était venu, Jacques serait parti?* énoncé qui affirme toujours (nous serions tenté de dire « pré suppose ») le départ de Jacques. Il s'agit là d'une différence très nette entre 5') et 5), qui, lui, ne s'emploie guère lorsque l'on croit au départ de Jacques, et qui, par suite, n'est presque jamais équivalent à *Même si Pierre était venu, Jacques serait parti.* L'élément sémantique 5c), généralement présent dans 5), mais non pas dans 5'), transformation interrogative de 5), ne peut donc pas passer pour un présupposé. Il ne peut pas non plus être considéré comme posé, et placé sur le même plan que 5a), car il ne relève pas du sens littéral de 5), et la personne qui a employé 5), si on lui objecte que Jacques est parti, pourra toujours se défendre en alléguant qu'elle n'a jamais dit le contraire. Ce critère nous fait reconnaître en 5c) un très classique sous-entendu.

Une fois précisé le statut des trois éléments sémantiques généralement apportés par 5), il reste à montrer comment le sous-entendu 5c) est produit à partir des deux autres, ce qui nous justifierait de confier au composant linguistique la description de ceux-ci, et au composant rhétorique seule-

ment, qui prend pour données les résultats du composant linguistique, la description du sous-entendu 5c). Pour le faire, nous aurons besoin d'abord de cette loi d'économie qui a déjà servi tout à l'heure pour expliquer le sous-entendu de 1). Puisque le locuteur n'a estimé pouvoir parler du départ de Jacques qu'en se plaçant dans l'hypothèse d'une venue de Pierre, l'auditeur a quelque motif de conclure que ce départ est subordonné à cette venue. C'est exactement le même raisonnement que nous avons rendu responsable du sous-entendu de 1). Le fait nouveau, maintenant, c'est que 5) présuppose 5b) « Pierre n'est pas venu ». Si l'on combine ce présupposé avec l'idée que la venue de Pierre est nécessaire au départ de Jacques, il devient naturel de conclure que Jacques n'est pas parti, ce qui constitue bien le sous-entendu dont nous cherchions l'explication.

L'exemple qui précède, s'il montre bien que la détermination des sous-entendus tient compte d'une connaissance préalable des présupposés, ne fait pas encore voir que ces présupposés doivent être reconnus pour tels, et distingués des éléments posés, avant que le composant rhétorique puisse rendre compte des sous-entendus. Une dernière analyse — que nous empruntons, en la modifiant légèrement, à une étude sur *peu et un peu*⁸ — essaiera de rendre sensible cette nécessité.

Soit l'énoncé :

6) Nous avons eu peu de chance.

Dans un certain nombre de situations, l'auditeur découvrira en lui le sous-entendu.

6a) Nous n'avons pas eu de chance du tout,

et 6) sera alors considéré comme un simple substitut, poli et flegmatique, de 6a). Cet effet de sens ne semble d'abord pas faire de difficultés. Il suffit d'y voir le produit d'une très banale litote, qui amène à lire dans un énoncé faible un énoncé plus fort auquel s'opposeraient certaines contraintes sociales. On expliquera de même, d'une façon générale, que *peu*, suivi d'un adjectif, serve très souvent à déguiser une négation (cf. *peu travailleur, peu intéressant...*, etc.).

La situation apparaît cependant plus compliquée lorsqu'on met en parallèle avec 6) l'énoncé :

7) Nous avons eu un peu de chance.

Ici encore, dans de nombreux cas, apparaît un sous-entendu, du type de

7a) Nous avons eu beaucoup de chance.

Comme dans le cas précédent, il est naturel de recourir à une litote pour expliquer ce nouvel effet de sens. On n'aura pas de mal, de même, à comprendre que *un peu*, suivi d'un adjectif, serve souvent à dissimuler une affirmation gênante (cf. *un peu paresseux, un peu ennuyeux...*, etc.). Il reste cependant à expliquer que l'effet de la litote soit diamétralement opposé dans le cas de *peu* et dans celui de *un peu*, puisqu'elle ne peut tirer

8. A paraître, prochainement, dans les *Cahiers de Lexicologie*.

la première expression que vers la négation, et la seconde, que vers un renforcement de l'affirmation. Nous avons ainsi deux expressions qui marquent, l'une et l'autre, une faible quantité. Et il se trouve que cette même quantité devient parfois le signe d'une absence, et parfois, au contraire, le signe d'une quantité plus importante.

Une solution apparaît possible si l'on se rappelle notre analyse de *peu* et de *un peu*. Selon nous (cf. p. 39) l'énoncé 4) *Pierre a donné peu de vin à Jacques* présuppose que Pierre a donné du vin, et ne pose que la faiblesse de la quantité donnée. En revanche 4') *Pierre a donné un peu de vin à Jacques* pose l'existence de cette même quantité, qui est seulement présupposée par 4). Il nous reste maintenant, pour obtenir l'explication cherchée, à reformuler la loi de litote, de façon qu'elle ne concerne que les contenus posés, à l'exclusion des présupposés. Elle stipulerait que l'on peut, pour exprimer de façon atténuée la signification d'une phrase A, utiliser une phrase B, dont le *contenu posé* (et non pas le contenu présupposé) est moins fort que celui de A. S'il en est ainsi, l'expression *un peu de*, qui *pose* l'existence d'une certaine quantité (faible), a vocation pour laisser imaginer l'existence d'une quantité plus forte. En revanche l'expression *peu de*, qui ne *pose* que la limitation, devra, au cas où elle est interprétée comme litote, donner à entendre une absence complète. Une formulation un peu différente de ce même résultat reviendrait à dire que, dans la langue, *peu* et *un peu* n'appartiennent pas, si l'on s'en tient seulement aux contenus posés, à la même catégorie sémantique. L'un relève d'une catégorie de la restriction, l'autre d'une catégorie de l'affirmation :

CATÉGORIE DE LA RESTRICTION

beaucoup de chance
de la chance
un peu de chance

CATÉGORIE DE L'AFFIRMATION

pas de chance du tout
pas de chance
peu de chance

Telle que nous l'avons présentée — en tenant compte de la distinction du posé et du présupposé — la loi de litote ne s'applique qu'à l'intérieur de chacune de ces deux catégories, et amène un terme à sous-entendre un terme supérieur de la même catégorie. C'est donc parce que les expressions *peu de chance* et *un peu de chance*, tout en ayant, au total, des contenus sémantiques équivalents, ne répartissent pas de la même façon le posé et le présupposé, que la même loi de litote, appliquée à l'une et à l'autre, donnera des sous-entendus diamétralement différents.

De cette trop longue analyse nous avons à retenir, vu l'objet de cet article, que les lois « psychologiques » qui constituent, avec d'autres, le composant rhétorique, seront plus faciles à déterminer si le contenu des énoncés présentés à ce composant a été auparavant analysé en éléments sémantiques posés et présupposés. Au lieu d'avoir à fabriquer deux lois de litote différentes, pour rendre compte des effets de sens opposés de 6) et de 7) (l'un allant vers l'affirmation, l'autre vers la négation), on pourra

se contenter d'une seule, ce qui est non seulement plus économique, mais semble plus naturel. Mais il faut pour cela que le phénomène de la présupposition ait déjà été décelé dans les données linguistiques soumises à cette loi. C'est une raison de plus pour penser que la détermination des présupposés relève d'une analyse non seulement distincte de celle qui découvre les sous-entendus, mais antérieure à elle.

Présupposés et intersubjectivité.

Qu'on nous permette, pour terminer, d'indiquer une des conséquences dans une théorie linguistique générale, de la distinction du présupposé (fait de langue) et du sous-entendu (fait de parole). Il est très habituel, et peut sembler naturel, de penser que la confrontation des individus au moyen du langage — dont la polémique est un exemple particulier, et, peut-être, privilégié — est d'abord un fait de discours : un énoncé, en tant que tel (c'est-à-dire indépendamment de son emploi), ne posséderait aucune fonction polémique, ou, plus généralement, intersubjective, spécifique. C'est seulement l'énonciation de l'énoncé, son choix dans une situation particulière, qui lui conférerait une telle valeur.

A cette conception on peut objecter facilement l'existence, dans la langue, de tout un vocabulaire polémique : les mots injurieux ou simplement péjoratifs ne peuvent se décrire sans faire intervenir une sorte de « fonction éristique », qui constitue leur trait distinctif par rapport aux mots « neutres » correspondants. Mais il s'agit, après tout, d'un phénomène localisé, que l'on peut, si on le désire, tenir pour marginal et secondaire. Une objection beaucoup plus importante est suggérée par l'existence du système des pronoms, dont Benveniste a souligné les implications intersubjectives, et qui aboutit à projeter les rapports du discours à l'intérieur même des paradigmes de la langue.

C'est à une conclusion semblable que devrait amener la distinction du présupposé et du sous-entendu. Car la répartition du contenu des énoncés en éléments sémantiques posés, dont le locuteur endosse la responsabilité, et en éléments sémantiques présupposés, dont il fait partager la responsabilité à l'auditeur, possède, avant tout, une fonction polémique. Quand on essaie de définir la présupposition, qui ne répond, nous avons tenté de la montrer, à aucune nécessité logique, on est amené à mettre en avant la possibilité qu'elle donne d'emprisonner l'auditeur dans un univers intellectuel qu'il n'a pas choisi, mais qu'on présente comme coextensif au dialogue lui-même, et qui ne peut plus être ni nié, ni mis en question, sans que soit refusé en bloc ce dialogue. Si, maintenant, le présupposé, à la différence du sous-entendu, n'est pas un fait de rhétorique, lié à l'énonciation, mais s'il est inscrit dans la langue même, il faut conclure que la langue, indépendamment des utilisations que l'on peut faire d'elle, se présente fondamentalement comme le lieu du débat et de la confrontation des subjectivités.